



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 28 mars 2023]**

Date de la convocation

22 mars 2023

Date de mise en ligne

30 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

**Présents** : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, : Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés** : Antony MOUSSU, Martine MOSTARDI,

**Absents** : Dominique BOYER

**N° 034/ 2023**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain : secteur Square Joffre**

Madame le maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain.

Chaque année le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT.

Madame le Maire a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée ci-dessous :

: " Dissimulation BT sur P0002 Square Joffre (avenue Foch) »

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 59 750,00 € HT, maîtrise d'oeuvre comprise.

La participation de la commune s'élève donc à 35 850,00 € HT, soit 60% du montant HT des travaux.

Madame le maire propose au conseil municipal de donner son aval au SDET pour réaliser cette opération.

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'opération mentionnée ci-dessus aux conditions précisées plus haut,

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

**Fait à Gaillac le 29 mars 2023**